

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 FEVRIER 2017</p>

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

Membres ayant donné pouvoir : MM. AIT LASRI Auriane (pouvoir à BANSCH Steve), LEMAY Sylvie (pouvoir à MERCIER Olivier), COUILLEZ Henri (pouvoir à RICHARD Dominique), BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à BACHIRI Karim).

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Président :

Je vous propose la candidature de monsieur Steve BANSCH.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 :

Monsieur le Président :

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Monsieur Desmons :

Oui, sur les membres ayant donné pouvoir, il me semble que c'est une erreur de copier / coller d'un PV précédent, cela ne me semble pas être les bonnes personnes. Je pense qu'il faut revoir avec le bon effectif.

Monsieur le Président :

Nous allons voir, il y aura donc bien évidemment un avertissement à la DGS qui n'a pas suivi. Ensuite, c'est tout ?

Après rectification, le PV est adopté à l'unanimité.

Je vous propose d'inscrire une question supplémentaire. Vous l'avez sur table, cela concerne une information sur une ordonnance de la Chambre Régionale des Comptes à propos de notre Perceptrice.

Adopté à l'unanimité.

Quelques informations depuis le Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

Le samedi 17 décembre 2016, nous avons terminé l'année en beauté avec la descente du Père Noël, la distribution de friandises aux enfants et le magnifique feu d'artifices. Après la présence l'année dernière de la reine des neiges sur le toit de la mairie, cette année, le Père Noël était

accompagné de son ami le Lutin du temps, alors que sur la place, Mickey et Minnie, faisaient le bonheur des enfants. Devant le manque de bonne volonté de certains adultes qui refusent de laisser la place devant aux enfants, l'année prochaine, des élus distribueront des friandises aux enfants à l'extérieur des barrières.

Le dimanche 8 janvier 2017, a eu lieu la cérémonie des vœux à la population et aux associations. Le décès du Maestro, Georges PRÊTRE le mercredi précédent, nous a amené à modifier le début de cette cérémonie en hommage au Maître.

Celui-ci a été particulièrement bien apprécié de la part du public nombreux et de la famille du Maestro qui était présente.

Malheureusement, cette matinée a été quelque peu perturbée par la présence provocatrice d'une élue Front National qui a tenu à nous imposer sa présence. Je rappelle que je lui avais fait savoir qu'elle n'était pas invitée et que sa venue n'était pas souhaitée !

Je veux de nouveau affirmer devant le conseil municipal que je n'ai nul besoin que quelque élu que ce soit aille s'excuser de notre attitude envers le FN. Nous sommes assez grands pour prendre nos responsabilités politiques en la matière.

Dans le même ordre d'idée, je réfute à tout le monde de me dire qu'il s'agit là d'une élue comme une autre. Non, je veux ici redire avec beaucoup de solennité, comme je l'ai dit aux vœux du personnel communal : Au sortir de la crise de 1929, la montée du fascisme dans plusieurs pays, Espagne, Italie, Allemagne a vu dans certains d'entre eux des fascistes qui ont été élus parce que les peuples les ont considérés comme des candidats comme les autres avec les mêmes promesses que le FN aujourd'hui. C'est comme cela qu'Hitler est arrivé au pouvoir par les urnes. Les élus de son parti ont alors été considérés comme des élus comme les autres et pourtant quelle folie, quel massacre. Allons-nous attendre que sous d'autres formes nous vivions des situations dramatiques ? Je le répète ici, ce sera inscrit au PV comme cela, mes deux grands-pères ont été dans la résistance. Mon grand-père paternel a été interné à Dachau, il est mort quelques semaines après son retour en France. Cette mort, il la doit à des élus comme les autres. Plus près dans le temps, je vous renvoie à Trump aux Etats Unis et les mesures xénophobes qu'il vient de prendre et les adeptes qu'il fait.

Fusillade dans une Mosquée au Québec, on apprend que le coupable serait un jeune nationaliste admirateur de Trump et de Marine Le Pen. Mais quand allons-nous nous réveiller ?

Mais je fais une toute autre analyse pour celles et ceux qui ont pu voter FN aux dernières élections, aux waziérois qui ont pu être trompés par une propagande habile et mensongère, waziéroises et waziérois en qui je garde toute confiance et qui finiront par comprendre le vrai visage du FN.

Le mardi 10 janvier, nous avons présenté nos vœux au personnel communal, remis les médailles du travail et honoré les fonctionnaires partis en retraite en 2016.

Le samedi 14 janvier, nous avons pu apprécier un excellent concert pour le nouvel an, avec une prestation exceptionnelle de l'orchestre des Musiciens du Nord.

Le samedi 21 janvier, le matin a été consacré à la finale du tournoi de Handball avec les scolaires dans le cadre du championnat du monde. Le bon travail réalisé par notre adjointe aux sports avec la CAD, nos éducateurs sportifs et notre club de Hand, a permis à une quarantaine de Waziérois de participer aux 8^{ème} de finale à Lille. Bravo les Experts qui ont remporté leur 6^{ème} titre. Les élus ont, eux aussi, participé en rencontrant en match amical notre club de Hand. Ce match s'est déroulé dans une excellente ambiance et s'est soldé par une défaite honorable des élus !

Le soir et le dimanche matin se sont déroulés les championnats inter-régionaux de natation qui ont rencontré un grand succès en participation et en performance. Bravo là aussi à notre club local, crédité, par les participants, d'une organisation parfaite !

Finances : Révision des prix Scolarest

Madame Morantin :

Il s'agit de la révision des prix sur la base des derniers indices connus.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les nouveaux tarifs, appliqués au 1^{er} septembre 2016.

	Taux TVA	Augmentation %	Nouveaux prix	
Maternelles	5.5%	0.96	8.48	8.56
Primaires	5.5%	0.96	8.65	8.73
Maternelles hors commune	5.5%	0.96	8.48	8.56
Primaires hors commune	5.5%	0.96	8.65	8.73
Agents communaux	5.5%	0.96	9.01	9.10
Repas enseignants	5.5%	0.96	9.01	9.10
Conjoints et enfants élus	5.5%	0.96	9.01	9.10
Maternelles convives	5.5%	0.96	8.48	8.56
Primaires convives	5.5%	0.96	8.65	8.73
Adultes convives	5.5%	0.96	9.04	9.13
Maternelles ALSH	5.5%	0.96	8.49	8.57
Primaires ALSH	5.5%	0.96	8.65	8.73
Adultes ALSH	5.5%	0.96	9.04	9.13
Frais fixes	5.5%	0.96	5.82	5.88

Monsieur le Président :

Les frais fixes sont les frais qui concernent le personnel, l'entretien des locaux, et l'amortissement des emprunts réalisés pour la cuisine centrale.

Avez-vous des questions ?

Monsieur Desmons :

Oui, merci d'avoir reporté cette question. Vous voyez, les enfants ont bien mangé malgré tout.

Monsieur le Président :

Oui parce qu'il y a un maire qui sait négocier.

Monsieur Desmons :

Nous avons donc pu posément prendre connaissance des chiffres et les vérifier et donc nous votons pour.

Adopté à l'unanimité.

Finances : Taxe de dispersion des cendres

Monsieur le Président :

Nous avons constatés que des personnes qui utilisaient le salon funéraire de Waziers, sans avoir de concession sur la commune, faisaient disperser des cendres dans le jardin des souvenirs de nos cimetières.

Nous nous sommes donc renseignés dans les autres communes, et nous nous sommes aperçus que ces frais de dispersion allaient jusque plus de 300 € avec inscription sur la plaque.

Nous vous proposons de laisser ce tarif gratuit pour les waziérois, et un forfait de 50 € pour les extérieurs pour la dispersion des cendres, étant entendu que quand nous aurons installé la plaque commémorative, nous ferons payer le coût de l'inscription à tous.

Des questions, des remarques ?

Adopté à l'unanimité.

ALSH/colonies de vacances : Accueil de Loisirs avec Hébergement : Participation des familles

Monsieur Bansch :

Il est demandé à l'assemblée délibérante de fixer la participation des familles dans le cadre des Accueils de Loisirs Avec Hébergement comme suit (tarif journalier) :

- de 0 à 190 €	10,70 €
- de 190,01 à 250 €	13,25 €
- de 250,01 à 310 €	15,80 €
- de 310,01 à 370 €	18,10 €
- de 370,01 à 430 €	20,40 €
- de 430,01 à 490 €	23,60 €
- de 490,01 à 550 €	27,30 €
- à partir de 550,01 €	31,00 €
- Hors Commune	44,00 €

De plus, il est proposé d'appliquer la dégressivité suivante :

- à partir du 2ème enfant : 90% du prix initial
- à partir du 3ème enfant : 75% du prix initial
- à partir du 4ème enfant : 50% du prix initial

Il convient, cependant, d'ajouter les précisions suivantes :

- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel communal ou des élus en activité : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour les enfants du personnel du centre social : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour les enfants des personnes extérieures propriétaires d'un logement sur Waziers : tarifs waziérois.

- Tarifs appliqués pour les enfants de personnes extérieures ayant déménagé en cours d'année : tarifs waziérois.
- Tarifs appliqués pour un enfant de Tchernobyl en vacances en France chez un waziérois : tarifs waziérois.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'ensemble des tarifs proposés.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Monsieur le Président :

Nous avons déjà passé une délibération mais la totalité des décrets n'était pas parue. Celui concernant l'application au corps des adjoints techniques, d'accueil, de surveillance et de magasinage vient de sortir. Il y a la création de ce RIFSEEP qui est également applicable aux agents territoriaux du patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2017.

REPARTITION DES GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE		MONTANTS ANNUELS MAXIMA (PLAFONDS)	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	NON LOGE	LOGE PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers, sujétions, qualifications...	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	6 750 €

Ces montants sont prévus à l'année. Ce sont des montants maximum.

Pour toute transparence, en ce qui concerne le responsable de la bibliothèque COUSIN Johan c'est 144 € mensuel, et DUQUESNE Martine c'est 140 € mensuel, c'est en fonction du grade.

Adopté à l'unanimité.

Ressources Humaines : Ecole de musique – Fixation de la rémunération des jurys d'examens de fin d'année

Monsieur Mascarte :

Il est exposé aux membres de l'assemblée délibérante que l'école de musique organise les examens de fin d'année, des élèves qui sont évalués par un jury composé d'intervenants extérieurs à l'établissement.

Il est proposé de dédommager les membres du jury en leur attribuant une vacation dont le montant pourrait être fixé à 18,22 € de l'heure (calculé par rapport à l'indice majoré du 1er échelon d'assistant d'enseignement artistique) et au prorata du nombre d'heures effectuées.

Monsieur le Président :

Délibération que nous serons amenés à passer chaque année, puisque nous avons rapatrié en

régie la totalité des inscriptions de l'école de musique et nous en assumons également les frais.
Adopté à l'unanimité.

Politiques sociales : Dispositif de lutte contre l'indécence des logements

Monsieur Richard :

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAF du Nord, la convention d'objectifs et de financement portant sur le dispositif de lutte contre l'indécence des logements pour l'exercice 2017, dont les objectifs sont :

- Soutenir les familles les plus vulnérables dans leur accès ou leur maintien dans le parc privé avec une attention particulière aux bénéficiaires de l'ALF avec un quotient familial inférieur ou égal à 630 €.

Le montant de l'aide sera calculé en fonction du nombre de logements à contrôler sur la commune pour l'année de référence 2015 soit 42 contrôles au maximum : 2100 €.

Chaque diagnostic réalisé par le gestionnaire auprès du public cible fera l'objet d'un financement CAF à hauteur de 50 € (public cible : ALF QF inférieur ou égal à 630 €).

- Développer un travail partenarial de lutte contre le logement indigne en fonction des besoins repérés sur les territoires et en lien avec les politiques départementales et les compétences des différents acteurs (Collectivités Publiques Locales, Conseil Départemental, association...).

Pour faire simple, il est demandé à la commune, comme elle le faisait déjà lors de signalement de logements indécents, muni d'une habilitation diagnostic de logement, de visiter les logements dont la première demande aux allocations familiales sera faite.

Ce diagnostic sera fait par un employé du service technique qui le fait déjà. Il sera muni d'une fiche ARS qui sera dûment remplie. Suite à celle-ci, la CAF jugera le logement décent ou indécents, et se mettra directement en contact avec l'ARS, convoquera le propriétaire et le locataire pour une conciliation amiable dans un premier temps et dans un deuxième temps pourra consigner le propriétaire du logement jusqu'à 24 mois de suspension de paiement de la CAF, des allocations.

C'est une mesure prise par l'ARS et la CAF pour lutter contre les vendeurs de sommeil et nouveauté, la CAF nous subventionne à hauteur de 50 € pour ces visites.

Monsieur le Président :

Nous avons déjà un dispositif sur les logements insalubres avec la CAF et là c'est l'opération qui précède le logement insalubre, l'idée étant de faire en sorte que nous ayons le moins possible de logements insalubres et d'intervenir avant pour la sécurité des gens.

Adopté à l'unanimité.

Intercommunalité : Transfert de la compétence PLU

Monsieur le Président :

Vous savez que la loi ALUR a prévu que les PLU pouvaient être gérés au niveau de l'intercommunalité, et qu'une délibération peut être prise avant le 27 mars 2017 soit entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 inclus, pour s'opposer au transfert du PLU des communes à l'intercommunalité.

Le transfert de la compétence PLU ne sera bloqué que si 25% des conseils municipaux représentant au moins 20% de la population totale de l'EPCI délibèrent en ce sens.

Nous en avons déjà parlé, mais on nous a demandé de redélibérer parce qu'il y a un arrêté gouvernemental qui a été pris et donc nous devons repasser au vote.

Nous vous proposons de ne pas donner la compétence PLU à l'EPCI, ce qui nous dessaisirait de notre maîtrise des sols et de son organisation sur la ville.

Monsieur Desmons :

Il semble que le Président de la CAD ne souhaite pas prendre la compétence d'après nos informations. En soi raisonner chacun dans son coin sans tenir compte de ses voisins, chacun avec ses cabinets d'études n'est pas forcément d'une grande efficacité, et pourrait nous faire passer à côté d'opérations intéressantes à l'échelle du Douaisis. Mais par le fait que les élus d'une intercommunalité ne sont pas élus directement sur un projet de toute façon, nous ne sommes pas favorables, comme vous, à transférer du pouvoir aussi stratégique que celui-ci. Pour ces raisons, nous votons contre comme vous.

Monsieur le président :

Une simple précision, que bien évidemment, tout en conservant la maîtrise de notre PLU et la destination des sols, nous sommes quand même contraints de respecter un certain nombre de principe, notamment celui du SCOT. Il y a bien un organisme qui chapeaute l'organisation territoriale globale de l'ensemble du Douaisis. Le schéma territorial qui est le SCOT fait en sorte justement que l'on n'ignore pas nos voisins, d'autant plus que dans les procédures de PLU nos voisins immédiats sont consultés et travaillent ensemble sur la mise en place des PLU.

Je prends bien note qu'à l'unanimité, le conseil municipal, ne confie pas le PLU à la CAD.

Intercommunalité : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2015

Monsieur Humery :

La Communauté d'Agglomération du Douaisis assure la compétence Eau Potable depuis le 1^{er} janvier 2014.

Elle exerce cette compétence sur 8 communes : Aubigny-au-Bac, Courchelettes, Dechy, Douai, Flers-en-Escrebieux, Fressain, Sin le Noble et Waziers.

La distribution de l'eau fait l'objet de 5 contrats de délégation de service public : la Société des Eaux de Douai pour ce qui concerne la commune de Waziers.

Voici les éléments essentiels du rapport sous forme d'indicateurs de performance :

PATRIMOINE

29 394 abonnés dont 20 422 abonnés pour le contrat Courchelettes/Douai/Waziers,

En 2015, le réseau public d'eau potable se compose de 420 kms de canalisation d'adduction et de distribution,

Sur les 27 529 branchements d'eau, 18.6% des canalisations sont encore en plomb.

En 2015, 698 branchements plomb ont été remplacés.

Il reste à renouveler sur le territoire de la CAD environ 4 400 branchements.

En 2015, la CAD a renouvelé 2 kms 677 de réseau d'eau potable soit un taux moyen de renouvellement global de 0.64 %

PERFORMANCE DU RESEAU

Les rendements des réseaux des différentes unités techniques s'établissent à 83.6 % pour Courchelettes/Douai/Flers/Waziers.

LE TAUX DE RECLAMATION est de 0.48 pour Waziers.

ELEMENTS FINANCIERS

Par délibération en date du 13 février 2015, les tarifs applicables au 1^{er} semestre 2015 pour une consommation moyenne de 120 m³/an et par ménage incluant la part fixe de 1.57 euros HT/m³ pour Courchelettes/Douai/Flers/Waziers.

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

La CAD s'est engagée dans une politique de « solidarité eau » visant à prévenir la précarité qui se décline en 3 axes :

- Le Fonds de Solidarité au Logement pour les impayés « eau potable ».

Au cours de l'année 2015, le service a reçu 153 demandes d'abandons de créances et 7 353.29 euros ont été abandonnés.

- Le dispositif chèque eau dont les critères d'éligibilité sont définis par la CAD avec les CCAS des communes concernées.

Ce fond s'élève pour les communes de Courchelettes, Douai, Flers et Waziers, Aubigny et Fressain à un montant de 8 500 euros.

- Le dégrèvement des factures anormalement élevées.

Acté à l'unanimité.

SCOLAREST : rapport d'activité DSP 2015/2016

Monsieur le Président :

-Contexte

Les missions confiées à Scolarest sont, notamment, l'exploitation et la gestion de la cuisine centrale et de ses équipements, l'approvisionnement des denrées et autres consommables qui concourent à la fabrication et au conditionnement des repas, l'élaboration des menus, la confection des repas, l'entretien des locaux, l'encadrement et la formation du personnel de la cuisine centrale...

I-Bilan qualité / environnement

Concernant la sécurité des aliments, un plan de contrôle matières premières a été élaboré par la direction qualité en lien avec la plateforme logistique qui livre l'établissement. Chaque famille de produits achetée fait ainsi l'objet de contrôles ciblés : analyses bactériologiques, physico-chimiques afin de s'assurer de la qualité et de la salubrité des approvisionnements.

A- Prestations aux usagers

-Réalisation d'enquêtes de satisfaction afin d'identifier les principales attentes des décideurs et des convives (questionnaires bâtis autour de la qualité, le service, les choix...).

-Commissions de restauration : trois commissions par an réunissent les membres de différents services ou écoles, des associations de parents d'élèves. Parmi les sujets de la commission, la température des menus servis peut être abordée.

-Gestion des particularismes : Les menus sont adaptés aux convictions religieuses : Pour tenir compte des convictions religieuses, des aménagements sont réalisés dans les menus. (ex : pas de viande le vendredi saint, alternative aux préparations à base de viande de porc).

-La nutrition : SCOLAREST applique le décret et arrêté du 30/09/2011 sur la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire.

-Animations des restaurants et repas à thèmes

Dans les restaurants, des animations sont proposées à destination des enfants. Elles ont différents objectifs : éveiller les enfants aux saveurs ; informer et compléter leurs connaissances

sur l'équilibre alimentaire ; fêter ensemble les dates importantes du calendrier ; rendre le repas plus attractif ; aborder des thèmes liés à notre société comme l'environnement,...

Repas à thèmes : repas de Noël, repas italien, galette des rois, mardi gras, repas de Pâques, fête du printemps, repas du dernier jour scolaire...

-Partenariat : mise en place de rendez-vous réguliers (commissions de restauration, réunions d'information) et de rencontres organisées (journées portes ouvertes, interventions de diététiciennes ou du chef).

-Réclamations majeures et solutions apportées : pas de réclamations majeures.

- Continuité du service : en cas d'interruption éventuelle de service, le menu de substitution serait composé de produits appertisés (pâté volaille, raviolis VBF, compote, biscuit).

B- Hygiène et Sécurité des aliments

Les analyses bactériologiques et audits d'hygiène ont été réalisés par un laboratoire d'analyses microbiologiques indépendant : ALPA. Elles sont destinées à évaluer le respect des bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication par les équipes de l'établissement, ainsi que la qualité et la salubrité des produits préparés par la cuisine centrale.

Des analyses sont, également, effectuées sur les surfaces et matériels au contact des denrées afin de vérifier le respect et l'efficacité des procédures de nettoyage et désinfection.

Les analyses ont été satisfaisantes.

C- Développement durable

Scolarest a développé une stratégie de développement durable s'articulant autour de 5 enjeux :

- Réduire l'impact environnemental
- S'engager pour des achats et des menus responsables
- Développer les ressources locales et créer des liens
- Donner sa chance à chacun
- Agir pour le bien-être de tous

II-Bilan technique et financier

Un bilan technique a été réalisé et porte sur la liste des contrats passés par Scolarest, la liste du matériel, les travaux d'entretien et de maintenance, ainsi que sur les améliorations d'ordre technique ou réglementaire effectuées.

Un bilan financier a, également, été effectué et porte sur la fréquentation, les comptes d'exploitation, la tarification et encaissement et les clients extérieurs.

Chiffres-clés :

Moyenne mensuelle : 394 couverts.

62207 repas pour l'année scolaire 2015/2016 ont été servis pour un total de 158 jours d'activité (138 jours scolaires et 20 jours ALSH).

Evolution de la fréquentation : 2014/2015 : 59755 - 2015/2016 : 62207, soit + 2 452 repas

Axes de progrès pour 2015/2016

- **Bâtiment:** réfection extérieur du bandeau bois
- **Prestation :** privilégier des produits issus de l'agriculture biologique et raisonnée, « les races à viande » et les produits locaux.

C'est ce que nous nous sommes engagés à faire devant la presse et qui est déjà en cours, c'est-à-dire de s'approvisionner au plus près des producteurs.

Des questions ?

Madame Frasca :

Non pas de question.

Je voulais vous dire, oui nous avons été voir le rapport. En effet, la feuille de la tarification a été enlevée et remplacée. Donc je suis dans l'attente de l'appel d'offre prochainement, c'est prévu, je pense en 2017 ?

Monsieur le Président :

Ce sera lancé au deuxième semestre 2017.

Adopté à l'unanimité.

Voyage des anciens

Madame Desort :

Il y a un petit changement : comme le 13 avril se déroule le vote du budget, la proposition de sortie pour nos anciens se déroulera le 20 avril 2017 au Bal PARC près de Boulogne avec une visite en petit train et une visite en bateau pour le parc.

Tarif waziérois : 33 €

Tarif extérieur : 37 €

Monsieur le Président :

J'ai été amené à faire remarquer à la commission qu'il s'agissait d'un conseil municipal particulier, puisque c'est le budget avec beaucoup de questions et de débats et qu'il était souhaitable que tous les élus soient présents. J'ai demandé que l'on me fasse des propositions de substitution et bien évidemment le prix comprend tout.

Adopté à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Président :

- j'ai signé les bulletins d'inscription avec le CIDEFE - pour la formation « Finances locales : savoir lire, comprendre, élaborer, analyser un budget communal » qui s'est déroulée le jeudi 12 janvier 2017 pour Mme Betty DESORT, Adjointe aux anciens.

-j'ai passé un contrat d'entretien pour le monte-charge du restaurant scolaire – groupe scolaire Notre-Dame avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS pour un montant annuel de 562.60 € HT

- un contrat d'entretien normalisé avec la Société DEVOS DESPRTS pour les équipements frigorifiques, meubles et chambres froides. Le montant annuel est fixé à 588.17€ TTC

Marchés publics :

- **MP 2016 – 041 :** Marché de travaux de remises en état et de peinture du couloir du cycle 2 de l'école Copernic à Waziers.

Les critères de jugements des offres :

Le prix : 40%

Capacités techniques : 30%

Délai d'intervention : 20%

Garantie : 10%

Nous avons reçu 1 offre.

Le marché est attribué à la société Service Décor Lemoine pour un montant de 20 140.80 € TTC.

- **MP 2016- 046** : Marché d'égavage et abattage des arbres au sein de la commune.

Nous avons reçu 3 offres.

Le marché est attribué à la société Parcs et Jardins ANDRIOLO pour un montant de 16 908. 00 € TTC.

- **MP 2016-048** : Marché de services ayant pour objet la location et l'enlèvement de bennes.

Nous avons reçu 2 offres.

Le marché est attribué à la société PAPREC NORD SAS.

Vous avez des questions ?

Monsieur Desmons :

Oui, c'est l'occasion, comme nous parlons des peintures à l'école Copernic, de savoir si vous pouvez nous donner quelques informations sur l'étude qui devait être faite, que nous avons budgétée en 2016.

Monsieur le Président :

Sur l'école Copernic ?

Oui, nous pouvons vous en parler puisque j'ai été amené à donner des précisions sur le site « Tu es de Waziers si » après quelques échanges qui ont eu lieu. Comme je sais que vous êtes un lecteur internet très assidu monsieur Desmons, et vous avez vu ma réponse. Effectivement, je le redis, la première demande de subvention que nous avons faite auprès de l'Europe, puisque ce sont des fonds Européens, car nous sommes dans un site UNESCO, a été refusée puisque l'on nous demandait que l'école devienne autre chose en contrepartie de la subvention.

Il y a eu, il y a environ deux mois, une réunion au musée Arkéos où l'on nous a présenté la prochaine phase des appels de projets sur l'Europe. Nous avons de nouveau proposé notre dossier pour une subvention, puisque sans au moins 50% de subvention, nous aurons du mal à aller au bout d'une rénovation comme celle-là.

Par principe, notre dossier a été retenu et inscrit en préparation pour cette partie.

Actuellement nous allons travailler avec le bureau d'étude de la C.A.D puisque c'est elle qui doit être porteuse du projet, et essayer de le déposer sur la base d'un ensemble de projets intercommunaux qui fait la liaison sur le bassin UNESCO. C'est un travail compliqué et technique qui va prendre plusieurs mois.

Mais, nous n'attendons pas d'avoir ces fonds, nous venons de refaire les peintures, vous verrez que seront inscrits aux dépenses d'investissement de cette année la reconstruction d'une partie du pignon, toiture et sous toiture qui risque dans le temps de nous poser problème et suite à cela la réfection de trois classes. Nous allons faire en sorte que cette école reste une école attrayante en attendant d'obtenir la totalité des crédits pour pouvoir la refaire complètement.

Information : Notification d'une ordonnance

Monsieur le Président :

Vous savez que très régulièrement notre perceptrice est vérifiée par la Chambre Régionale des Comptes. A travers cette vérification, est vérifié non seulement son travail mais également la conformité de nos comptes.

C'est un plaisir pour nous de dire qu'aux titres des exercices 2011 à 2014, la Chambre a donné quitus complet et a déchargé Madame DEREUME Sylvie de sa gestion, c'est-à-dire que l'on a rien à lui reprocher ni à elle ni à nous sur cette partie.

Nous aurons bientôt à l'ordre du jour le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la vérification de l'année 2015.

Avant de demander s'il y a d'autres questions diverses, je vais passer la parole à monsieur Bansch sur une question que vous aviez posée concernant l'occupation des différents locaux dans la ville par le Centre Social.

Monsieur Bansch :

Cette intervention fait donc suite à la demande exprimée par Mr Desmons lors du dernier conseil municipal concernant l'occupation de nos « Maisons de Vie », qui je le rappelle sont au nombre de 3 : ces locaux se situent dans les quartiers du Faubourg Morelle, du Vivier et du Haut-Terroir.

Et comme nous nous y étions engagés, je vais vous communiquer en détail, les créneaux d'occupation de ces locaux, ayant comme objectif principal d'être des annexes de notre Centre Social.

* Le lundi matin, les locaux ne sont pas occupés pour la simple et bonne raison que les équipes du Centre Social sont en réunion afin de préparer la semaine qui s'annonce.

Le lundi après-midi de 14h à 17h, au sein de nos 3 annexes, est mise en place une permanence du RIS, le Relais Infos Services.

Le lundi soir de 18h à 20h, au sein du local du Faubourg Morelle, nous avons ce que l'on appelle « l'accueil jeunes » axé sur l'accompagnement à l'aide aux devoirs des Collégiens et Lycéens. Toujours le lundi soir de 18h à 20h, au sein des annexes du Vivier et du Haut-Terroir se déroule également un « accueil jeunes » mais, cette fois-ci, il est axé sur les loisirs, sur la préparation des futurs projets, la mise en place des prochaines sorties, etc...

* Le mardi matin, au sein de l'annexe du Faubourg Morelle, c'est notre RAM, le Relais d'Assistantes Maternelles qui investit les lieux avant que ne se déroule l'après-midi, l'atelier « Bien Vieillir » en direction de nos anciens.

Toujours le mardi après-midi, au sein de l'annexe du Vivier se déroule un atelier « Couture ». D'ailleurs, concernant cet atelier, un démarchage a débuté dans le quartier du Haut-Terroir afin de savoir si la population serait intéressée par la mise en place d'un tel atelier au sein de l'annexe du Haut-Terroir, les premiers retours enregistrés nous font dire qu'il est fort probable qu'une mise en place se concrétise.

Le mardi soir, de 18h à 20h, les « accueils jeunes » sont de nouveau mis en place dans nos 3 annexes avec les mêmes objectifs que cités précédemment.

* Le mercredi après-midi de 14h à 18h, le « repaire d'ados » prend ses quartiers au sein de l'annexe du Faubourg Morelle avant de laisser la place pour « l'accueil jeunes » toujours axé sur l'aide aux devoirs.

Toujours le mercredi après-midi à partir de 14h, de l'animation style ALSH se déroule tant à l'annexe du Vivier qu'à l'annexe du Haut-Terroir puis de 18h à 20h, l'accueil jeunes prend le

relais.

* Le jeudi matin, l'annexe du Faubourg Morelle se transforme en un « Lieu d'Accueil Parents-Enfants » âgés de moins de 6 ans, renommé SIBILARICO.

Le jeudi après-midi, au sein de l'annexe du Faubourg Morelle se déroule un atelier couture. Toujours le jeudi après-midi, les annexes du Vivier et du Haut-Terroir accueillent le RIS.

Le jeudi soir, de 18h à 20h, nos accueils jeunes sont de nouveau mis en place dans nos 3 annexes toujours avec les mêmes objectifs que cités précédemment.

* Le vendredi matin, au sein de l'annexe du Faubourg Morelle, c'est notre RAM qui investit les lieux.

Le vendredi après-midi, les annexes du Vivier et du Haut-Terroir accueillent le RIS.

* Le samedi après-midi, le repaire d'ados prend ses quartiers au sein de l'annexe du Faubourg Morelle de 14h à 18h.

* Notons également, que le Collectif de Bénévoles du Haut-Terroir étant conséquent tant sur le nombre de bénévoles que sur le nombre d'actions mise en place, notamment en collaboration avec le Centre Social, il occupe régulièrement le local Jacques Brel, pour y préparer des activités, lancer des réflexions sur les besoins et les attentes du quartier et bien évidemment, cela va de soi, l'occupe lors de la mise en place des actions qu'il mène.

* De plus, lors de chaque vacance scolaire nos 3 annexes sont occupées chaque après-midi de la semaine. Pareil lors de nos ALSH d'été au mois de Juillet et Aout où nos 3 annexes sont également occupées une bonne partie de la journée.

* Aussi, plusieurs projets sont en cours de réflexion et vont amener une occupation supplémentaire de nos locaux. Par exemple, un travail est mené en collaboration avec l'association « Douaisis Santé Pour Tous » afin de mettre en place des « stages cuisine » au niveau des annexes du Vivier et du Haut-Terroir.

* Je vous ai bien évidemment épargné la présentation des créneaux réservés pour le nettoyage de ces locaux qui généralement s'effectue en début de matinée.

Monsieur Desmons :

A part les fois où vous avez précisé « ça démarre », sinon c'est le programme en place depuis septembre ou depuis quelques années ?

Monsieur le Président :

Oui.

Egalement pour que l'on acte bien au procès-verbal, nous avons mis sur table la partie rajoutée à la convention d'objectifs avec le Centre Social concernant le chantier d'insertion.

Monsieur Desmons :

J'ai vu cela avec surprise en arrivant, c'est très bien, c'est ce que l'on demandait, nous allons pouvoir voter la convention, avec ce rajout, nous sommes ok.

Monsieur le Président :

Nous l'avons voté au dernier conseil municipal.

Monsieur Desmons :

Oui, mais nous nous étions abstenus parce que nous n'avions pas le document.

Monsieur le Président :

Vous vous êtes abstenus, c'est tout.

Simplement vous voyez que nous tenons compte de ce que vous dites monsieur Desmons.

Avez-vous des questions diverses ?

Le conseil municipal est clos.